

## Le mot du Maire

Encore une fois, la situation sanitaire ne permet pas le déroulement de la cérémonie des vœux selon la tradition. Ensemble, nous devons faire face à cette situation en renforçant nos valeurs de fraternité et de solidarité, en modifiant nos habitudes au quotidien et en famille. Ce bulletin est donc pour moi l'occasion de vous présenter, en mon nom personnel et au nom de l'équipe municipale, des vœux de bonne et heureuse année pour vous et ceux qui vous sont chers, pleine de bonheur, de réussite et surtout une bonne santé pour 2022, après 2 années si particulières.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune, vous remercie d'avoir fait le choix de vous installer au Grand-Serre et vous invite, si vous le souhaitez, à vous rapprocher de nos associations communales pour faciliter votre intégration dans ce nouvel environnement. N'hésitez pas, également, à prendre contact avec la mairie en cas de besoin.

L'année 2021 a été marquée par des événements majeurs tels que la pandémie Covid 19, des attaques terroristes, des soldats, gendarmes et pompiers agressés et tués pendant leurs missions, des catastrophes naturelles, des conflits et violences.

La vie du village :

- ayons une pensée pour toutes les familles endeuillées en 2021 et soyons solidaires pour toutes celles et tous ceux qui vivent des moments douloureux du fait de la crise ; que ce soit sur le plan professionnel, familial, amical, des loisirs, nos vies sont bouleversées ;
- n'oublions pas les personnes âgées, les malades qui souffrent de solitude par manque d'activités ou de visites ;
- au cours de l'année 2021, nous avons enregistré 14 naissances, 3 mariages et 7 décès ;

- la commune a distribué 56 colis aux personnes de 80 ans et plus qui ont été remis par les conseillers municipaux ;

- les cérémonies officielles des 19 mars, 8 mai, 18 juin, 14 juillet et 11 novembre ont eu lieu avec le respect des gestes barrières.

Je remercie et adresse tous mes vœux :

- à celles et ceux qui ont fait et qui font face encore au virus comme les professionnels de santé, les employés des hôpitaux, les aides à domicile ainsi que les professionnels de l'éducation qui se sont adaptés pour continuer à instruire nos enfants ;

- aux sapeurs-pompiers, à la gendarmerie, aux agriculteurs et éleveurs, aux entrepreneurs (industriels, artisans ou commerçants), aux gérants de centres de loisirs. **Plus que jamais, nous nous devons de faire travailler nos professionnels et artisans locaux ;**

- aux associations dont la majorité des manifestations ont dû être annulées ;

- aux Pères Argoud et Collet ;

- aux représentants de la presse ;

- aux maîtres d'œuvres, cabinets d'études et entreprises qui participent à l'élaboration de nos projets, chantiers et travaux sur la commune, aux entreprises Lejars et Fayant qui effectuent déneigement, broyage et élagage ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal et toute l'équipe municipale ;

- un merci particulier aux élus qui ont participé activement à des travaux de maintenance et d'entretien, ainsi que pour les initiatives prises concernant l'économie énergétique.

En ce qui concerne les travaux :

- le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) qui sera notre « feuille de route » pour les 10 années à venir est applicable depuis le 25 novembre 2021. Je vous invite à prendre connaissance de l'article réservé à cet effet à l'intérieur de ce bulletin ;
- travaux d'entretien de la voirie et curage des fossés ;
- les travaux de l'école maternelle ont été terminés durant les vacances d'été ;
- pose et remplacement de volets et menuiseries dans divers bâtiments.

Pour ces investissements, nous bénéficions du soutien financier de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Communauté de Communes « Porte de DrômArdèche », du Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme et je les en remercie vivement.

Des études sont en cours pour l'installation de la vidéo protection sur des points stratégiques de la commune ainsi que pour l'aménagement de la Rue Saint-Antoine et de l'espace des Cloîtres. Ces travaux ne pourront se faire qu'en fonction de l'obtention des subventions, et après décisions du conseil municipal.

Je terminerai par ces paroles de Henri Frédéric Amiel : « Puisse cette nouvelle année vous être douce, vous apporter la joie, épargner votre santé et vos amitiés, ne vous enlever personne de ceux auxquels vous tenez, vous apporter de nouvelles affections pour combler le flot montant de l'indifférence.

Soyez aimés, appréciés, compris, sinon de tous, au moins d'un bon nombre »

**Le Maire**  
**Agnès GENTHON**

## Conseil municipal du 12 octobre 2021

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport 2020 du service de l'eau potable. Les membres du conseil municipal prennent acte du rapport établi pour le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable ; ce document peut être consulté en mairie.

### **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

- les parcelles cadastrées : D 0948, 230 route de la roche et D 1060 Le Cabinet
- les parcelles cadastrées : D 912, 235 route de Saint-Clair

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

### **Signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022 et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents et procéder à toutes les démarches administratives et financières concernant son exécution.

### **Signature d'une convention unique pour archives, numérisation et RGPD**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention unique du pôle archives, numérisation et RGPD, gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022 et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents et procéder à toutes les démarches administratives et financières concernant son exécution.

## **Aménagement de la rue St-Antoine et de l'espace des Cloîtres**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la rue St-Antoine et de l'espace des cloîtres dont le montant prévisionnel s'élève à 188 900.00 € HT soit 226 680.00 € TTC comprenant les travaux plus la maîtrise d'œuvre, auquel il faut rajouter l'acquisition du terrain, frais d'acte compris.

Une demande de subvention sera faite auprès du Département.

Cette délibération annule et remplace celle prise le 14 septembre 2021.

### **Location épicerie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte que la société DGGs représentée par Mme DREINA Geneviève devient propriétaire du fonds de commerce, qu'elle achète le droit au bail et que la location se fera au nom de cette société à compter du 1er octobre 2021.

### **Cantine :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer, à compter du 1er janvier 2022, une pénalité de 3 € pour chaque repas réservé hors-délai.

### **Finances : décision modificative**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 5 sur le budget principal.

## **Conseil municipal du 09 novembre 2021**

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

-la parcelle cadastrée :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

### **Approbation du Plan Local D'Urbanisme**

Le conseil municipal (14 pour, 1 abstention) approuve le projet du PLU de la commune et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à la délibération.

### **Instauration du Droit de Préemption Urbain**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du territoire communal conformément au plan annexé à la délibération.

## **Voirie communale et ouvrages annexes - Accord cadre mono attributaire à bons de commande**

Le conseil municipal (14 pour, 1 contre) décide d'attribuer à l'entreprise CHEVAL Frères le marché à bons de commande concernant les travaux de voirie communale et ouvrages annexes pour une durée maximale de 4 ans.

Personnel communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps complet.

**Finances : décision modificative**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 6 sur le budget principal.

## **Conseil municipal du 30 novembre 2021**

### **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Madame le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner concernant :

-1 000 m environ à détacher de la parcelle cadastrée : D 115 Les forges

-la parcelle cadastrée AB 98, 165 route de Thodure

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

### **Modification règlement intérieur de la cantine**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **Communauté de communes Porte de DromArdèche : pacte de gouvernance**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance entre les communes membres et la communauté de communes Porte de DrômArdèche traduisant la volonté politique de placer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité dans sa gouvernance et son fonctionnement au quotidien.

### **Assainissement : transfert de résultats**

Suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Porte de DrômArdèche, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter et d'affecter le résultat d'investissement du budget eau au budget principal.

### **Finances : décision modificative**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 7 sur le budget principal.



## URBANISME

### PLU :

Après plus de 4 années de travail, et accompagnés par le bureau d'étude « Interstice », la révision de notre PLU a enfin abouti ; elle est applicable depuis le 25 novembre 2021.

Son élaboration a été basée sur 3 objectifs principaux:

- Une ambition de reconquête du centre-village
- Un souhait de maintenir la qualité du cadre de vie pour les générations futures et l'attractivité de la commune, lié à la diversité des fonctions urbaines présentes sur le Grand-Serre, son bon niveau

d'équipements et à la richesse du patrimoine bâti, naturel et paysager

- Une volonté de bâtir un projet au service d'un développement cohérent, équilibré, préservant les ressources du territoire.

Ce document est applicable pour une durée de 10ans

Il est à disposition de tous en consultation en mairie, ou accessible sous

[www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

Une assistance pour vos démarches administratives en matière d'Urbanisme : AD AU

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221/](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221/)

Très **IMPORTANT** : désormais,

la saisine des autorisations d'urbanisme peut se faire par voie électronique via l'URL suivant :

<https://urbanisme.portededromardeche.fr> (art. R.112-9-2 CRPA).

## HABITAT

Si vous avez besoin de conseils pour un projet de construction (architecte conseil), ou que vous souhaitez améliorer votre habitation (énergétique, façades, etc...) Un numéro unique 04 75 23 54 46 ou [habitat@portededromardeche](mailto:habitat@portededromardeche.fr)

## Le Camp de Chambaran :

Le Camp, créé en 1882, dépend du 7ème bataillon de chasseurs alpins, il est récemment devenu, pour l'armée, un outil polyvalent d'entraînements : aux tirs, aux combats, à la formation de pilotes de blindés, aguerissement des troupes, d'aide aux pompiers, gendarmes....

C'est un site en pleine croissance ; sur l'année 2021, il a accueilli plus de 13000 militaires.

Le capitaine Colin rappelle les risques à s'aventurer dans le camp : munitions non explosées, balles perdues, collisions... **Promeneurs, chasseurs, cueilleurs respectez les panneaux.**



Exercices sur le camp

Obus non explosés

# LA VIE ASSOCIATIVE GRAND-SERROISE:

## LA RECREE DE LA GALAURE

« Les Vendredis de la Récréée » : ce sont des ateliers animés par des intervenantes qualifiées, spécialistes dans la petite enfance. Ecouter, échanger avec les autres, développer sa motricité, danser, courir, sauter, jouer... **La récréée de la Galaure est un lieu d'accueil spécialement conçu pour les enfants non scolarisés, ouvert à tous.**



**L'entrée est gratuite ! Uniquement sur inscription durant la période du Covid 19**

**Au gymnase du GRAND-SERRE de 9h00 à 10h30 pour la gym bébé :**

**Vendredis 07 janvier, 04 février, 04 mars, 1<sup>er</sup> avril, 06 mai, 03 juin, 01 juillet 2022**



## SOU DES ECOLES

Le sou des écoles a organisé **Halloween** le samedi 30 octobre au gymnase. De nombreuses activités au programme. Merci à tous pour votre participation.

Le sou des écoles a organisé le dimanche 5 décembre le marché de Noël au gymnase. Plus d'une trentaine d'exposants étaient présents, une tombola était organisée et la célèbre potée auvergnate a renouvelé son succès. Les enfants ont eu la visite du Père Noël et ils ont pu faire un tour de poney (en l'absence des rennes).



Le sou des écoles participe à l'opération « **recyclez vos gourdes de compotes** ». Déposez vos gourdes de compotes vides à l'école maternelle ; elles seront envoyées à Terracycle qui les recyclera en nouvel objet.

Toutes ces manifestations organisées par le sou des écoles permettent de **financer les projets scolaires de nos enfants**. Merci aux bénévoles, aux parents d'élèves et à la mairie.



*Joyeux Noël*

## AMICALE DE SAINT JULIEN

Notre assemblée Générale n'a pas eu lieu en 2021. Avec la covid, les projets de petites manifestations ont été annulés ; mais nous avons fait le repas des voisins en pleine air, qui a été l'occasion de se retrouver pour partager une journée fort sympathique, et a permis de faire la connaissance d'un nouveau couple et leurs deux enfants sur le hameau de saint Julien (les enfants de Monsieur Cossu Salvator, habitant l'ex- maison Perriolat).

Les prochaines manifestations de 2022 seront fixées lors de notre Assemblée Générale si la crise sanitaire nous le permet en cours d'année.

L'Amicale vous adresse de joyeuses fêtes de Noël et une bonne année ainsi qu'une bonne santé pour 2022.



Bon appétit à toutes et à tous.  
Nous remercions Sébastien de nous avoir cuisiné une très bonne paëlla., dégustée sous les ombrages des platanes d'Emmanuel Jarrin.

## FAMILLES RURALES

Cette fin d'année 2021 aura apporté son lot de nouveautés au village du Grand-Serre. En effet vous aurez peut-être entendu les percussions africaines résonner au sein de la coque du gymnase les jeudis soir depuis le mois d'octobre. 14 participants qui se sont retrouvés chaque semaine pour danser au rythme des dum dum et du balafon sous les bons conseils du groupe Burkina Akadi.

Pour rappel, ce projet est né suite à la fête au village l'été dernier, lorsque plusieurs Grand-Serrois(es) ont émis le souhait de former un groupe pour pratiquer de la danse africaine dans leur village. L'Association Familles Rurales s'est emparée de ce défi avec les habitants et, 2 mois après, voilà un bon groupe motivé et heureux de se retrouver. Cette activité est une réussite et reprendra courant de l'année 2022.

Un 2ème projet a vu le jour au mois de décembre : des séances de gym adaptée qui ont lieu les vendredis matin à la salle Thiollier, encadrées par une diplômée en activité physique adaptée. Pour le moment, une seule séance a pu être réalisée en raison des conditions météorologiques puis sanitaires.

6 personnes étaient présentes, venues travailler équilibre, souplesse, coordination, mémoire et renforcement musculaire... Un beau programme pour rester actif physiquement et mentalement !

Pour plus de renseignements sur l'une de ces activités, vous pouvez contacter le centre social Familles Rurales à Hauterives au 04 69 29 25 41 ou par mail [clairecharignonaf@outlook.fr](mailto:clairecharignonaf@outlook.fr)

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année !



# LA VIE ASSOCIATIVE GRAND-SERROISE:

**L'ART ET LA MATIERE** en Drôme des Collines vous convie à son Assemblée Générale  
Vendredi 21 janvier 2022 à 18h30, en mairie de Peyrins  
*Pour la vie de l'association, nous vous espérons nombreux.*



## CLUB DES DAUPHINES:

Les Dauphines sont médaillées d'Or avec 4 titres de champions d'Europe et 2 de vice/Champions

Les Dauphines vous remercient pour votre participation à l'achat de notre calendrier 2022

Le club des Dauphines et moi-même vous souhaitons une bonne année 2022.

Le président



## MOTO CLUBE DES COLLINES

Le Moto Club des Collines, créé en juillet compte déjà 25 membres de plusieurs communes environnantes .

Pour mémoire, ce club principalement axé sur la moto, propose de nombreuses autres activités : rando, ski, danse, soirées, plongée, aéroclub, etc .

Pour tout renseignement, contacter Bruno 06.50.60.77.24



## BIBLIOTHEQUE, nos prochains rendez vous :

- samedi 15 janvier à 9 h 30 à la salle Thiollier pour l'Assemblée Générale et élection du conseil d'administration qui sera en place pour 2 ans,
- samedi 22 janvier, à partir de 19 h, Nuit de la Lecture. Que vous ayez envie de lire ou d'écouter des lectures, nous vous attendons à la bibliothèque autour d'une soupe ou d'un vin chaud ( si les conditions sanitaires le permettent). Le thème « *aimons toujours - aimons encore* ». Nous vous attendons nombreux.

La Bibliothèque maintient ses permanences habituelles avec les consignes sanitaires en vigueur aujourd'hui avec **présentation du pass sanitaire et masque obligatoire** (arrêté préfectoral de la DROME). Tous les bénévoles qui vous accueillent sont en possession du pass sanitaire ( liste visée par Mme le Maire). Si vous n'avez pas le pass, prenez contact avec nous par mel [bibgrandserre@orange.fr](mailto:bibgrandserre@orange.fr) et nous vous remettrons les livres au bas des escaliers

- Lundi de 16 h 30 à 17 h 30 en période scolaire Mercredi 14 h -16 h horaire d'hiver
- Vendredi 10 h - 12 h 1<sup>er</sup> et 3<sup>eme</sup> samedis du mois (café /croissants) de 10 h - 12 h .



## Les écoles:

Le projet artistique de l'année a commencé : l'artiste Sylvain Raphanel de Froggy Art, vient chaque mois dans les classes pour mener un projet aboutissant à la réalisation d'une fresque collective.

Le Sou des Ecoles en financera l'intégralité: soit environ 4200 € (intervention de l'artiste, matériel, un DVD par famille retraçant le projet + une sortie en lien avec le thème par classe).

Ce projet permet aux enfants de voyager dans le monde à travers la culture des continents et les techniques artistiques expérimentées en classe :

PS : l'Afrique et les arts premiers

MS-GS-CP : l'Océanie et l'art aborigène

CE1-CE2 : l'Europe et le cubisme

CM1-CM2 : l'Asie et le manga ; l'Amérique et le pop'Art



Vendredi 17 décembre, l'année s'est terminée avec la venue du Père-Noël à l'école! Ce dernier a distribué une brioche et une papillote à chaque enfant. Tous ont été ravis et auront le plaisir de découvrir un cadeau pour la classe à la rentrée. Merci au Sou des Ecoles pour l'organisation, la décoration des cours et les cadeaux aux classes, et à la Mairie pour les brioches.

Ce même jour, les 22 élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire du Grand Serre et leur professeur Jennifer Luc-Pupat, avaient rendez vous avec Agnès Genthon, Maire, accompagnée de Jacques Vallerant. A chaque élève de CM2 elle a remis, comme elle le fait chaque année, un dictionnaire Robert édité à l'attention des collèges et dédié de sa part.

En remerciement, les élèves ont présenté la collection de cartes postales qu'ils ont eu l'occasion d'éditer lors de cette fin d'année, en binôme, soit 12 cartes postales originales illustrées de vues de la commune. Ces cartes sont destinées aux échanges que la classe entretient avec ses correspondants. En résumé, un bel instant qui a permis d'apprécier la motivation et la curiosité des jeunes scolaires, bien encadrés par leur enseignante.



# Informations utiles:

La matinée boudins des pompiers du 09 janvier est sur réservation au 06 71 55 89 23

**Marché du village:**  
**TOUS LES PREMIERS LUNDIS DU MOIS**  
**03 janvier, 07 février et 07 mars 2022**

Agence postale COMMUNALE  
04 75 23 34 83  
du lundi au vendredi de 8h15 à 11h15  
Fermée le mercredi  
Samedi de 8h30 à 11h30

Pompiers 18  
Gendarmerie 17  
SAMU 15  
Médecins 04 75 68 83 02

EOVI Services & Soins  
Une permanence du service de  
maintien à domicile à HAUTERIVES tous  
les mardis et vendredis matin  
de 9h00 à 12h00  
04 75 03 53 90

PHARMACIE  
04 75 68 82 80

DECHETTERIES SIRCTOM  
CHATEAUNEUF de GALAURE et  
ST SORLIN en VALLOIRE  
du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et  
de 13h00 à 17h00 en hiver  
04 75 68 61 02

ASSISTANCE SOCIALE  
Centre Médico Social  
3 rue Etienne Vassy  
26390 HAUTERIVES  
04 75 68 83 77

LA MAIRIE [www.legrandserre.fr](http://www.legrandserre.fr)  
04 75 68 83 71 [commune-du-grand-serre@orange.fr](mailto:commune-du-grand-serre@orange.fr)  
Le secrétariat de mairie est ouvert au public  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h  
Madame le Maire et ses adjoints vous  
reçoivent sur RDV .